



L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

RENOUVELLEMENT DES LICENCES POUR CHIENS POUR L'ANNÉE 2020

L'ASSOMPTION, LE 3 FÉVRIER 2020 – Dès le 10 février, il sera possible pour les propriétaires de chiens de la Ville de L'Assomption de se procurer leur licence par l'entremise de la plateforme *emili.net*. Plus besoin de se déplacer au Bureau du citoyen, tant l'enregistrement que le paiement de la licence se feront en ligne.

En vertu de la réglementation municipale, la licence est obligatoire et doit être renouvelée annuellement, et ce, avant le 1er mars. Cet enregistrement couvre la période du 1er janvier au 31 décembre et permet entre autres à la Ville de tenir un registre afin de retrouver les propriétaires d'un animal perdu ou blessé.

Le coût annuel de la médaille demeure au même tarif que l'an dernier, soit 30\$. Afin d'effectuer leur enregistrement, les propriétaires de chiens doivent créer un compte en ligne via le site sécurisé d'Emili, accessible par l'entremise de notre site Web dans la section [Services en ligne](#). Par la suite, ils pourront payer par carte de crédit ou débit.

Les citoyens n'ayant pas accès à un ordinateur ou à un téléphone intelligent peuvent se présenter à la Bibliothèque Christian-Roy ou au Bureau du citoyen pour avoir accès à un ordinateur et effectuer leur enregistrement. Bien que la licence soit valide à partir du moment de l'inscription, les citoyens la recevront par la poste dans les 5 jours ouvrables.

Le numéro de médaille étant permanent, il est important de noter que l'animal conservera la même médaille à vie. Si la médaille est perdue ou brisée, elle devra être remplacée au coût de 7 \$.

Gratuité pour les citoyens de 65 ans et plus

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les citoyens de L'Assomption âgés de 65 ans et plus peuvent se procurer une licence pour chien gratuitement. Ces derniers doivent aussi procéder à leur enregistrement par la plateforme Emili.net et obtiendront la licence gratuitement.

Parc canin

Nous désirons rappeler à la population que la Ville de L'Assomption met dorénavant à leur disposition un parc canin, situé au 990 montée Cormier (parc Robert-Duguay). Il est possible d'obtenir de l'information auprès de l'organisme qui a la responsabilité de la gestion de celui-ci via la page Facebook *Parc canin de L'Assomption* ou par courriel à gestioncaniparc@gmail.com.

Pour plus d'information, les citoyens sont invités à communiquer avec le Bureau du citoyen au 450 589-5671, poste 1.